

[LIVRE]

Les résidences d'écritures du Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (33)

Appel à candidatures 2021
Résidence Littérature Jeunesse

Date limite de candidature : jeudi 7 mai 2020, minuit

ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les **auteurs Littérature Jeunesse (écrivains et illustrateurs), français ou de langue française**, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence de création de 8 semaines, en 2021, dotée d'une bourse d'écriture, au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (33). Il s'agit d'offrir au lauréat des conditions de travail appropriées dans un site exceptionnel, ancienne propriété de la Famille Mauriac, une maison du 19^e siècle restaurée et entourée d'un parc de 10 hectares. Le pilotage et l'accompagnement de ces résidences ont été confiés à ALCA Nouvelle-Aquitaine, par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est propriétaire du Chalet et en assure la gestion mobilière et immobilière.

CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE	page 2
PRINCIPES GÉNÉRAUX	page 2
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	page 2
PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE	page 2
VIE À LA RÉSIDENCE	page 2
NATURE DE LA RÉSIDENCE	page 3
HÉBERGEMENT	page 3
RÉMUNÉRATION DES AUTEURS	page 3
FRAIS DE SÉJOUR : TRANSPORTS ET RESTAURATION	page 3
ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT	page 4
ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE	page 4
CONVENTION	page 5
MODALITÉS D'ATTRIBUTION	page 5
APPEL À CANDIDATURES « LITTÉRATURE JEUNESSE »	page 6
DATE LIMITE DE CANDIDATURE	page 6
VOUS	page 6
VOTRE PROJET EN RÉSIDENCE	page 7
DATE SOUHAITÉE DE RÉSIDENCE	page 7
SIGNATURE DU CANDIDAT	page 7
DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER	page 8
MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER	page 8

CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Durée du séjour** : 8 semaines (non fractionnables)
- **Dates** : 2 périodes au choix
 - **du 14 juin au 6 août 2021** ou
 - **du 6 septembre au 29 octobre 2021**
- **Hébergement** : au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (Gironde)
- **Bourse d'écriture** : 3200 € net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine
- **Transport** : prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur jusqu'au Chalet Mauriac
- **Genre éligibles** : Littérature Jeunesse
- Attention ! Ne sont pas concernés les auteurs/dessinateurs/coloristes de bande dessinée : un appel à candidatures spécifique leur est destiné

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous êtes **auteur Littérature Jeunesse (écrivain et/ou illustrateur) français ou de langue française** ou l'une de vos œuvres déjà publiées relève du domaine de la **Littérature Jeunesse**.
- Vous avez à votre actif **au moins deux livres publiés** à titre individuel, par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ; pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis // à noter : l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous avez un projet de **Littérature Jeunesse** à développer en résidence.
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2020.
- Vous êtes disponible **du 14 juin au 6 août 2021** ou **du 6 septembre au 29 octobre 2021**.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien, est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écritures : écriture numérique, graphique, littéraire, cinématographique, audiovisuelle, dramatique, musicale, transmédia, etc.

Depuis le printemps 2013, ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise des résidences d'auteurs et de réalisateurs. Selon les appels à candidatures, les auteurs sont accueillis de 2 à 8 semaines, afin d'engager un travail d'écriture, d'approfondir une réflexion personnelle ou de partager un projet avec d'autres créateurs.

VIE À LA RÉSIDENCE

Les résidents sont libres de leur temps et peuvent se concentrer pleinement à leur travail d'écriture et de création. Ils sont invités à partager la vie culturelle du village de Saint-Symphorien et du Sud Gironde, à participer à des rencontres avec des structures culturelles locales. Ils sont également invités à des temps à la MÉCA, qui abrite le site bordelais d'ALCA, pour visiter les expositions du FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA, participer aux sorties de résidence de l'OARA et rencontrer les équipes d'ALCA et/ou les professionnels du livre et cinéma.

ALCA assure un suivi personnalisé du travail des résidents.

Par la présence systématique de plusieurs résidents en même temps (le Chalet Mauriac dispose de 5 chambres), ALCA souhaite faciliter les rencontres interdisciplinaires entre les auteurs et propose, le cas échéant, des actions culturelles (séances de projection-critique, lectures de scénario, rencontres en librairie, en médiathèque, etc.).

Un réseau d'auteurs se tisse progressivement, entre les réalisateurs, les écrivains, les illustrateurs, les traducteurs, les artistes et les architectes transmédia venus en résidence au Chalet Mauriac.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il pourra cependant être éventuellement sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, festivals, salons du livre ou rencontres en milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre ALCA et l'auteur, avant la résidence.

HÉBERGEMENT

Le lieu de résidence est le Chalet Mauriac, situé au 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (à environ 1 heure de route de Bordeaux). Maison du 19^e siècle, le Chalet Mauriac est une ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine qui l'a restaurée et aménagée pour y accueillir des auteurs et des artistes. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail, d'un cabinet de toilette et d'une douche privés.**

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Des imprimantes, un photocopieur/scanner/imprimante, un écran avec vidéo-projecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres lauréats en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre.
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour ponctuel de l'accompagnant (transport et restauration) ne pourront être avancés par ALCA et seront à la charge du résident.

RÉMUNÉRATION

Pour la durée de son séjour, l'auteur reçoit une bourse d'écriture de 3200 € net (trois mille deux cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence (voir la mention de la convention plus bas). La bourse fera l'objet d'une note de droits d'auteurs et ALCA s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur (précompte Urssaf), ainsi que de la contribution diffuseur et formation professionnelle.

FRAIS DE SEJOUR : Transports et restauration

- ALCA prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur à Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller et retour SNCF 2de classe ou par remboursement sur présentation de justificatifs (tickets originaux de péage, parking et essence) dans le cas où le résident viendrait avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des éventuelles rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Les déplacements personnels du résident, hors rencontres et temps de médiation, resteront à sa charge.
- Une voiture peut être mise exceptionnellement à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule.
- Quatre vélos sont à disposition des résidents.
- Arrivées et départs :
 - les arrivées sont programmées entre 9h et 17h sur les jours ouvrés (hors week-end)
 - les départs sont programmés le vendredi, avant 12h.
- Le résident sera autonome pour sa restauration. Seuls les repas liés aux rencontres d'ALCA seront pris en charge.
- Le résident aura donc à sa charge :
 - les frais relatifs au développement de son projet personnel
 - sa restauration, hors temps de médiation
 - ses déplacements personnels.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Chaque résident s'engage :

- À résider au Chalet Mauriac pendant 8 semaines, à la période définie (en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée).
- À travailler sur le projet d'écriture pour lequel il a postulé et à tenir ALCA informée de l'avancée de ce projet.
- À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence, ces éventuelles rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence
- À tenir ALCA informée, à l'issue du séjour, de la poursuite de son projet.
- Si ce projet aboutit à une publication, à y faire figurer la mention suivante : « L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences d'écritures du Chalet Mauriac, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, à Saint-Symphorien ».
- Il s'engage également à faire parvenir, par le biais de son éditeur, 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à ALCA au Pôle Création et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

ENGAGEMENTS d'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

- ALCA prend en charge la rémunération du résident (bourse d'écriture), de ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA.
- ALCA met en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail :
 - par une annonce dans la lettre d'information électronique d'ALCA
 - par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA

- par la réalisation d'un article de mémoire de résidence illustré d'un reportage photographique, publié sur la revue numérique *Prologue* (prologue-alca.fr) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

CONVENTION

Une convention sera signée entre l'auteur et ALCA Nouvelle-Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine, qui se réunira pour délibérer courant juin 2020. Les candidats sont informés du choix final par un courrier, uniquement, signé par la direction générale d'ALCA.

APPEL À CANDIDATURES « Littérature Jeunesse 2021 »

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : jeudi 7 mai 2020, minuit

VOUS

- NOM (état civil).....
- Prénom :
- Pseudonyme éventuel :
- Date de naissance :
- Nationalité :
- Numéro de Sécurité sociale :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Pays :
- Téléphone :
- Courriel :
- Blog ou site internet :

- L'écriture est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON
- Quelle est votre activité professionnelle et quelle est votre source de revenus habituelle ?
.....
- Êtes-vous dispensé de précompte URSSAF : OUI - NON
Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte de l'URSSAF

- Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI - NON
Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la bourse
.....
.....

- Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ? OUI - NON
Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la résidence
.....
.....
.....
.....

VOTRE PROJET EN RÉSIDENCE

- **Titre** (provisoire ou définitif) :
- **Présentation de votre projet en quelques lignes** (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....

.....

.....

.....

.....

- **Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé, ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti.

- **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)

.....

.....

.....

.....

DATE SOUHAITÉE DE RÉSIDENCE :

Merci d'indiquer votre préférence

	1er choix	2nd choix	Je ne suis pas candidat pour ces dates
du 14 juin au 6 août 2021			
du 6 septembre au 29 octobre 2021			

Fait à, le

SIGNATURE DU CANDIDAT

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire rempli, daté et signé.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence : une note d'intention d'au moins 1 feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, de planches, d'études préparatoires et/ou de croquis.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète. Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de vos deux derniers contrats d'édition signés (avec la copie de la totalité des pages).
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.
- Si vous êtes dispensé de précompte URSSAF, merci de fournir une photocopie de votre attestation de dispense de précompte.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

DOSSIER COMPLET À ENVOYER AU PLUS TARD LE 7 MAI 2020, MINUIT

par courriel UNIQUEMENT à :
residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Renseignements :

Chalet Mauriac

Aimée Ardouin +33 (0)6 95 61 10 06

Pôle Création

Marion Colin +33 (0)5 47 50 10 17

Nathalie André +33 (0)5 47 50 10 13